



République Française

Accusé de réception en préfecture  
092-219200094-20230207-DEL2023-S01002-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2023  
Date de réception préfecture : 15/02/2023

## COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

Du 7 février 2023

---

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 7 février 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 1<sup>er</sup> février 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN (à partir de 20h25), M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Mme PETIT (jusqu'à 20h37), Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. SIBON, Mme JOAQUIM BOURALY, M. CLAUSSMANN (jusqu'à 20h25), Mme PETIT (à partir de 20h37).

Procurations : M. SIBON a donné pouvoir à Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme JOAQUIM BOURALY à Mme TOUSSAINT.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

---

Délibération n°2023/S01/002

**Objet : Approbation d'un modèle de convention de partenariat « ville – artiste » dans le cadre d'une exposition. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la propriété intellectuelle ;

Vu les recommandations du Ministère de la Culture dans le cadre des droits d'exposition ;

Considérant la politique culturelle de la Ville et sa volonté de soutien à la création et notamment à l'émergence ;

Considérant la volonté de la Ville de permettre aux artistes de se rendre plus visibles auprès des publics ;

Vu l'avis de la commission services à la population du 26 janvier 2023 ;

Vu le rapport présenté par Madame DELAMARE, Maire adjointe ;

Après en avoir débattu ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE le modèle de convention de partenariat « ville-artiste » dans le cadre d'une exposition.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de ce type visées à l'article 1 et à prendre toutes les mesures nécessaires à leur exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Le Secrétaire de séance,  
Conseiller Municipal,



Michel DUVIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Le Registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Vice-Président du Département  
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la Réception en  
Préfecture le 17 5 FEV 2023  
Et de la publication le 17 6 FEV 2023